

Formulaire de déclaration de risque 2017
Protocole TRC/RC Maître d'ouvrage - DO/CNR
(réservé aux syndicats et administrateurs de biens professionnels)

Souscripteur	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
---------------------	--

Adresse complète de l'opération de construction	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
--	--

Description des travaux	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Intervention sur structure porteuse : OUI NON Surélévation : OUI NON Extension : OUI NON Création de planchers intermédiaires : OUI NON</p> <p>Reprise en sous œuvre : OUI NON Renforcement des fondations : OUI NON Création de sous-sols : OUI NON</p>
--------------------------------	---

Période de réalisation	Date prévue de commencement des travaux	Date prévue d'achèvement des travaux
-------------------------------	---	--------------------------------------

Coût de l'opération (travaux et honoraires)
--	-------

Coût opération jusqu'à 50.000 €	Coût opération de 50.001 à 150.000 €	Coût opération de 150.001 à 300.000 €	Coût opération de 300.001 à 1.100.000 €	Coût opération de 1.100.001 à 3.000.000 €
Prime forfaitaire TTC	Prime forfaitaire TTC	Taux TTC	Taux TTC	Taux TTC
1.790,00 €	2.285,00 €	2,20 %	2,05 %	1,80 %

D'où une prime TTC de

+ Frais de dossier 50,00 €

Soit un total TTC de

(Chèque à l'ordre de SA²B – 91, Rue de Rome – 75017 PARIS)

Fait à	Le
Signature et cachet	
<i>Cette demande vaut mandat pour la mise en place du contrat</i>	



Merci de compléter le tableau des intervenants et de joindre à votre déclaration les documents qui y sont réclamés.

Intervenants à l'opération de construction

Maîtrise d'œuvre :

Maîtrise d'œuvre complète obligatoire pour toute opération dont le montant des travaux excède 100.000 € ou à compter de 50.000 € en cas de travaux sur existants comportant une intervention sur la structure porteuse

NB : Pas de recours à maîtrise d'œuvre si un seul intervenant.

Mission	Nom	Honoraires TTC

Contrôleur technique :

Contrôle technique avec mission L + LE obligatoire pour toute opération dont le montant des travaux excède 100.000 € en cas de travaux comportant une intervention sur la structure porteuse (suppression ou modification d'éléments porteurs, créations de sous-sols, création de planchers intermédiaires, reprise en sous-œuvre...)

BET :

BET Structures obligatoire en cas de travaux de reprises en sous-œuvre, de renforcement de fondations, de création de sous-sols

Mission	Nom	Honoraires TTC

Entreprises :

Nom	Sous-traitant OUI - NON	Nature des travaux	Montant du marché TTC

Joindre impérativement copie de la convention ou du devis descriptif des travaux et les attestations RC et Décennale de chaque intervenant.